

MAIRIE
DE
ISSENHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026

Sous la Présidence de GUERREIRO Jérôme, Maire
Élus : 09 En fonction : 09 Présents ou représentés : 09

Date de convocation : 15 avril 2026

Présents : M. GUERREIRO Jérôme, Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, M. WALCK Christian, Mme FORRLER BAUMERT Sabrina, M. WENDLING Aurélien, Mme GUERREIRO DIEBOLD Céline, M. ERNE William Jean Edouard, Mme CREUTZ Céline, M. ISAAC LEMEUNIER Emilien

Membres absents :

Membres représentés :

Secrétaire de séance : MUNCH Jérôme

16/2026

OBJET : VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2026

Par délibération du 09 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 21,52 %

TFPNB : 38,28 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TH : 12,90 %

TFPB : 21,52 %

TFPNB : 38,28 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

TH : 12,90 %

TFPB : 21,52 %

TFPNB : 38,28 %

Pour : 9

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour extrait conforme

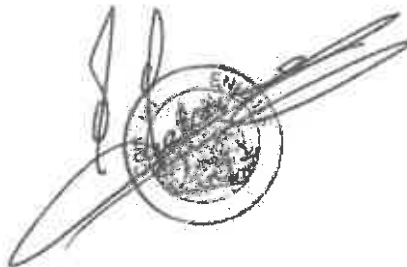
Certifié exécutoire le 24 avril 2026

Le Maire,

Le secrétaire,

M. Jérôme GUERREIRO

M. Jérôme MUNCH



A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, slanted upwards to the right.